

GT Finances

20 octobre 2020- MAJ 10 novembre 2020

Composition et livrables

Composition du GT :

- Animation : Nicolas Postel et Charlotte Dutilleul
- Participants : Sophie Blanquart, Eric Lecat, Delphine Liard, Chantal Figueredo/ Blandine Lenoir, Nicolas Gallet
- Pour les composantes : Guy Reumont/Nicolas Burlion, Géraldine Simonet
- Pour l'I-SITE : Dominique Pacot, Nicolas Leblanc, Victor Perrier

Réunions

- 24 septembre
- 6 octobre
- 20 octobre

Composition et livrables

Livrables attendus

- Définir les schémas directeurs financiers du futur EPE, notamment en matière d'élaboration budgétaire
- Clarifier les procédures spécifiques aux écoles-membres
- Identifier les compétences partagées ou coordonnées dans le domaine financier (achats marchés...)
- Possibilité de suggérer des pistes concernant les questions patrimoniales

Méthodologie

Objectifs :

- A court terme : de proposer un processus budgétaire pour l'intégrer dans les statuts
- A moyen terme : de traiter les aspects nécessaires à la création de l'EPE
- A long terme : traiter les éléments nécessaires au respect de la trajectoire que l'on aura fixée (i.e. ce qui ne sera pas fait au 1^{er} janvier 2022)

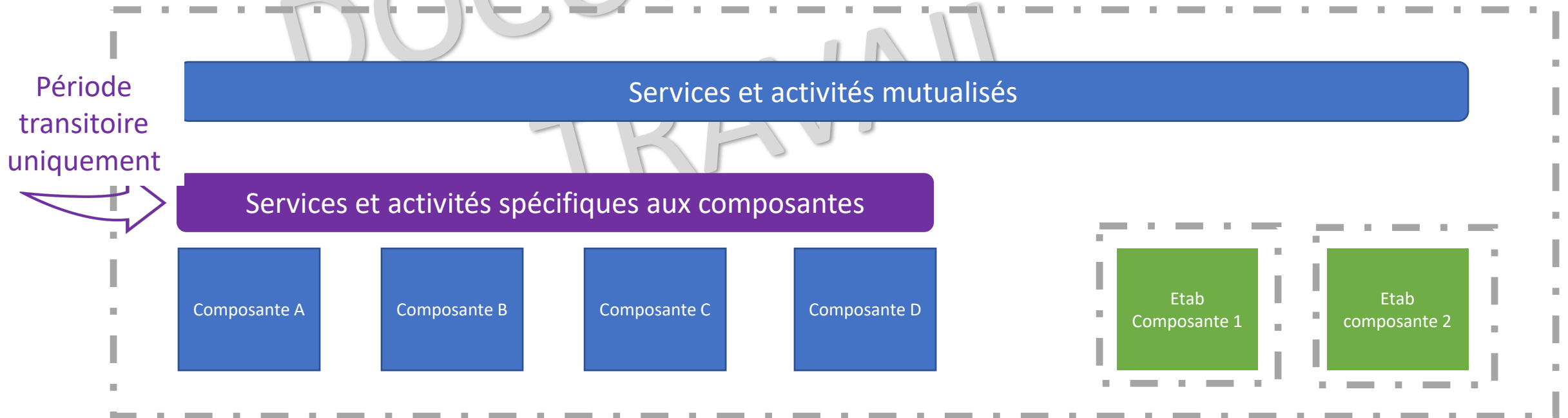
Points abordés

1. Construction budgétaire :
 1. Structure budgétaire
 2. Budget combiné
 3. Processus d'élaboration budgétaire
2. Place de la fonction achats/marchés dans l'EPE
3. Autres fonctions, en lien avec les finances, pouvant être partagées
4. Autres points abordés

1.1 Structure budgétaire

Première interrogation : restera-t-il dans l'EPE un sous-ensemble correspondant au périmètre de l'actuelle Université de Lille, sans rôle de gouvernance mais avec une fonction de gestion ?

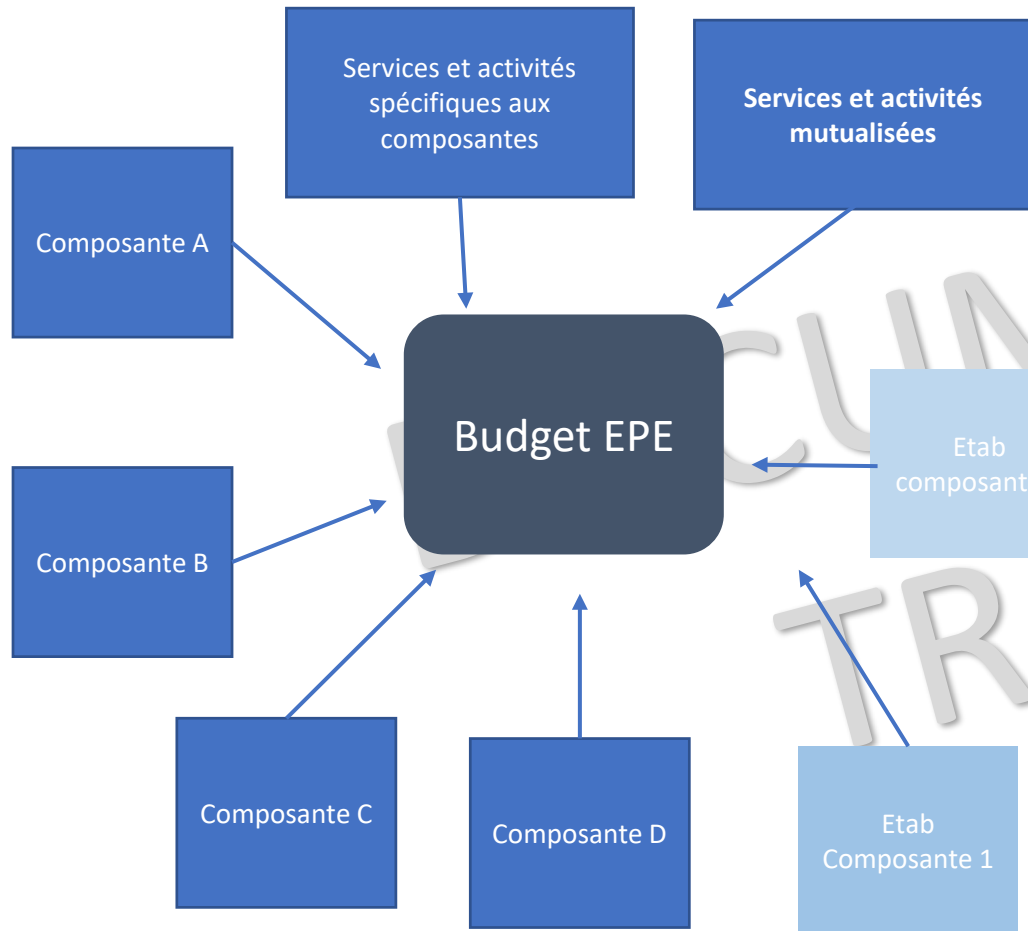
- Réponse du GT : non
- Schéma de la structure budgétaire



1.2 Budget combiné

- Interrogation du GT : quelle forme pourrait prendre le budget combiné?
- Plusieurs modèles possibles
 - Option 1 : Un budget unique faisant la synthèse de tous les budgets
 - Option 2 : Un budget faisant apparaître la somme de tous les budgets par périmètre budgétaire (en fonction de la structure choisie)
 - Option 3 : Un budget faisant apparaître de manière thématique les structures collectives et les éléments spécifiques à chaque entité

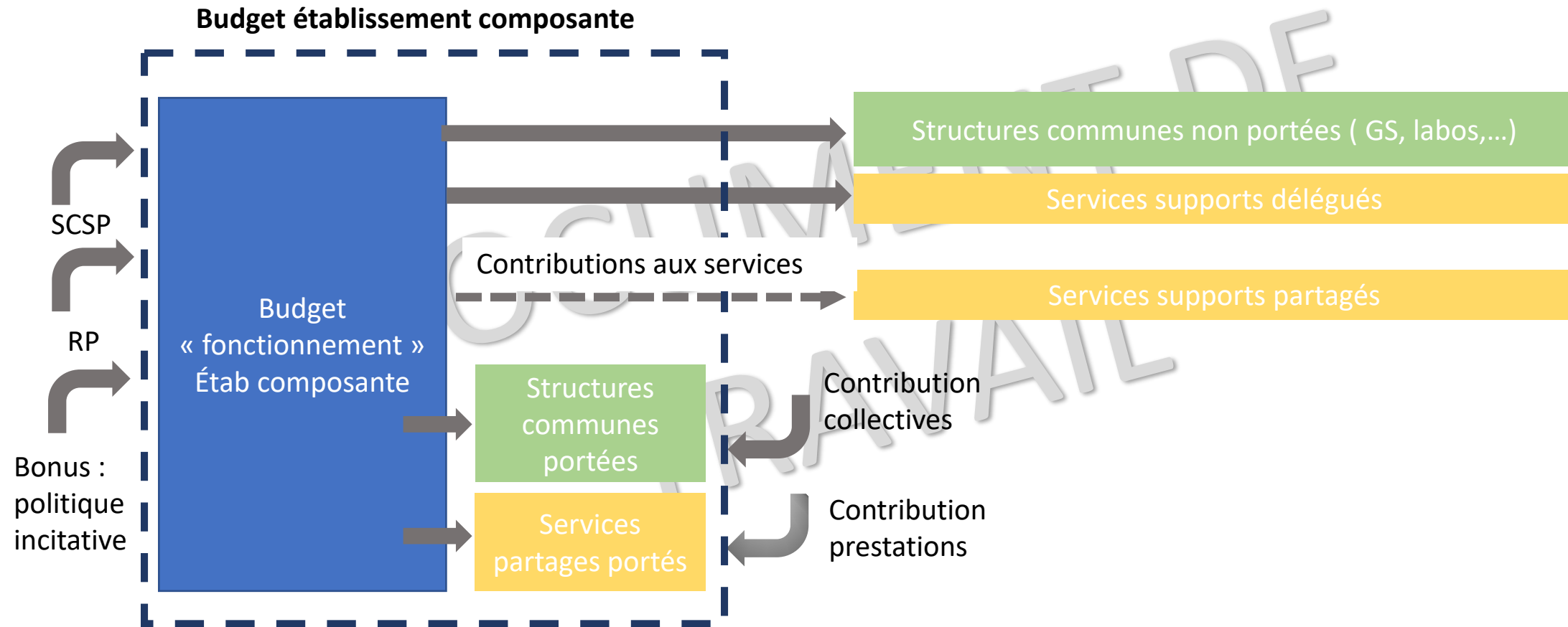
Option 1 : budget unique



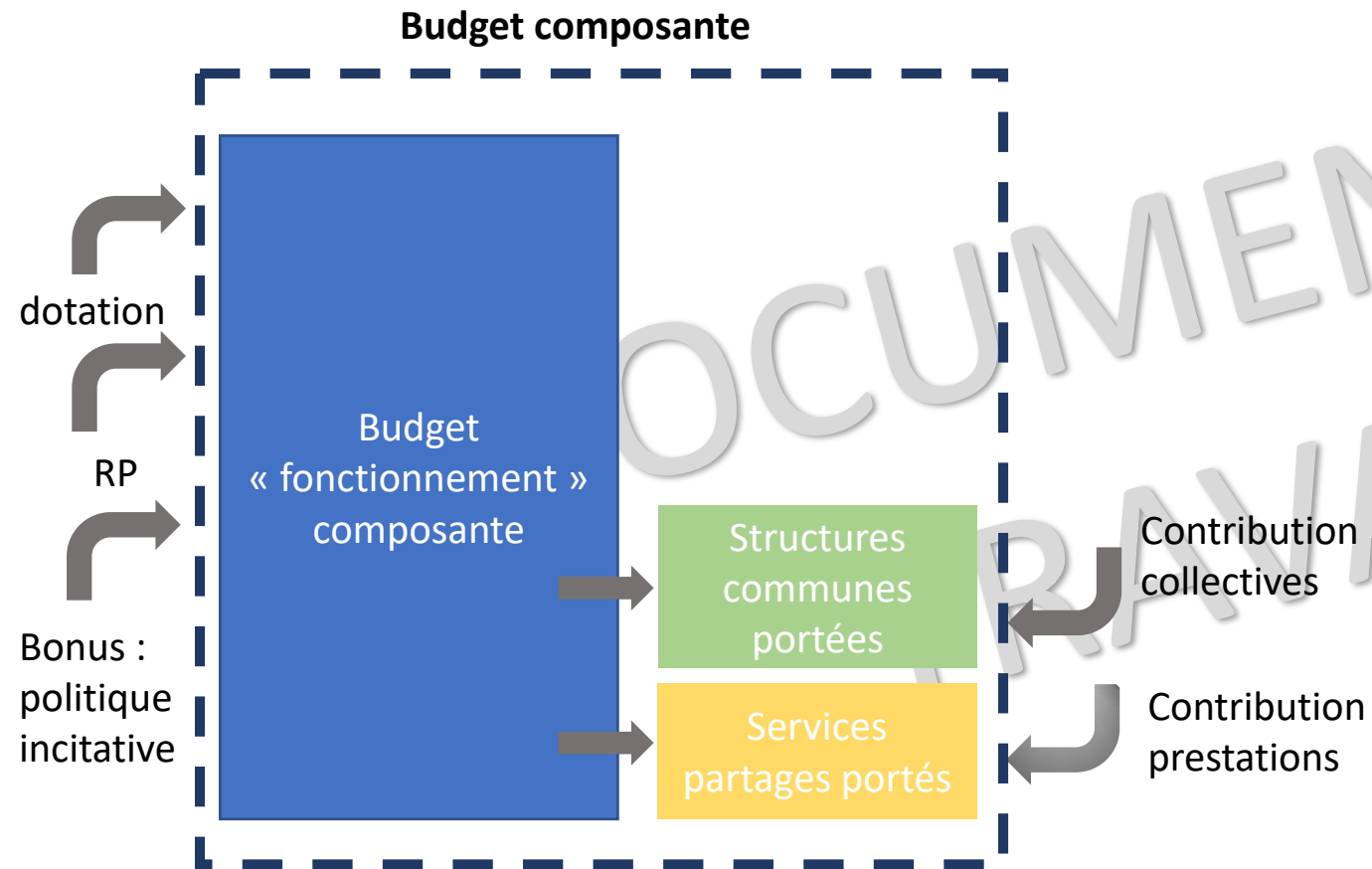
Dépenses			Recettes		
	Montants		Montants		
	AE	CP			
Personnel				Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>				Subvention pour charges de service public	
				Autres financements de l'Etat	
Fonctionnement et intervention				Fiscalité affectée	
				Autres financements publics	
				Recettes propres	
				Recettes fléchées **	
Investissement				Financements de l'Etat fléchés	
				Autres financements publics fléchés	
				Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES			B	C	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire			D1 = C-B (excédent)	D2 = B-C (déficit)	Solde budgétaire

le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche :
 personnel
 fonctionnement
 investissement

Option 3 : Budget faisant apparaître les éléments communs

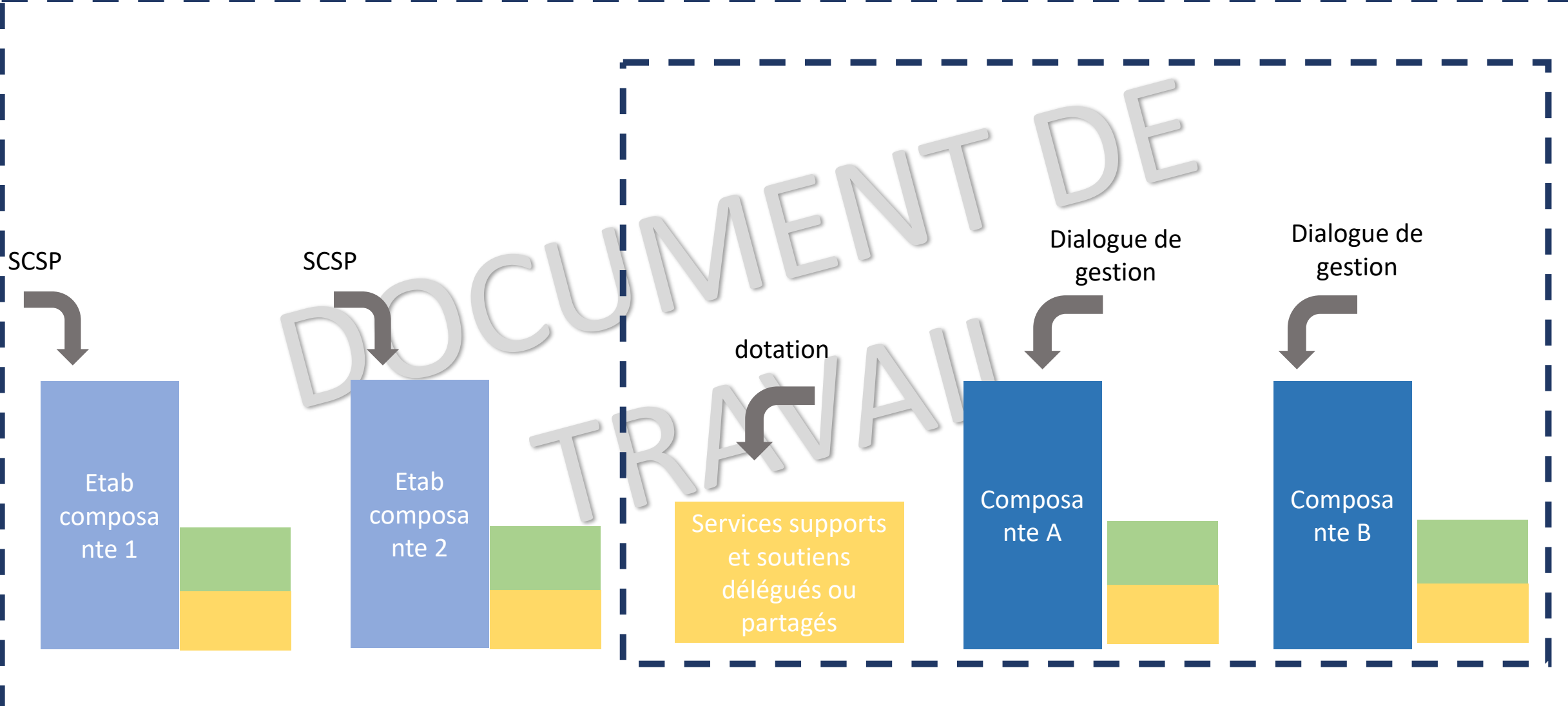


Option 3 : Budget faisant apparaître les éléments communs

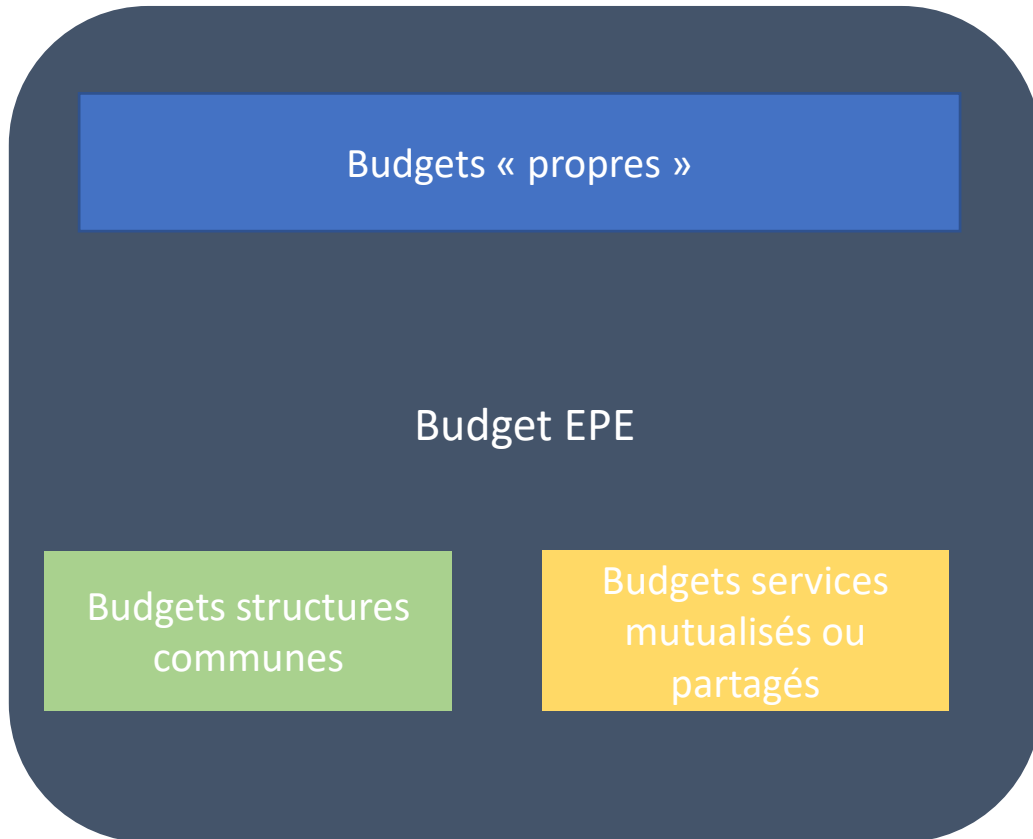


Option 3 : Budget faisant apparaître les éléments communs

Budget combiné EPE



Option 3 : Budget faisant apparaître les éléments communs



Dépenses						
	Budgets propres		structures communes		services mutualisés	
	Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel						
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>						
Fonctionnement et intervention						
Investissement						
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche :						
personnel						
fonctionnement						
investissement						
TOTAL DES DÉPENSES						

=> Préférence du GT : option 3

1.2 Construction budgétaire

- Quel modèle de construction budgétaire permettant de concilier l'autonomie des établissements composantes, la mise en œuvre de la subsidiarité pour les composantes et la vérification de l'adéquation entre le budget et les objectifs stratégiques pour aboutir à la validation d'un budget combiné?
 - Construction budgétaire EPE/établissements composantes
 - Construction budgétaire EPE/Composantes

1.2 Processus budgétaire et établissements composantes

- Quelques modèles possibles parmi ceux existant dans les statuts d'EPE
 - Option 1 : Validation du budget de l'EPE et des budgets des établissements composantes par le conseil d'administration de l'EPE
 - Option 2 : Validation du budget combiné de l'EPE par le CA de l'EPE, présentation pour information des budgets individuels des établissements composantes et possibilité pour le CA de demander la révision du budget d'un des établissements composantes
 - Option 3 : Validation du budget combiné de l'EPE par le CA de l'EPE après présentation des budgets individuels des établissements composantes au comité de direction, possibilité pour le Président de l'EPE de demander toute information complémentaire jugée utile et mise en place d'un mécanisme d'audit et de résolution des conflits en cas de non-respect des engagements réciproques

1.2 Processus budgétaire et établissements composantes

Modèles possibles	Avantages	Inconvénients/Points de vigilance
Option 1	Assurance totale d'une adéquation entre budget des établissements composantes et axes stratégiques	Perte totale d'autonomie des établissements composantes
Option 2	Assurance forte d'une adéquation entre budget des établissements composantes et axes stratégiques	Perte importante d'autonomie des établissements composantes Possibilité de blocage d'un budget d'établissement composante par le CA de l'EPE
Option 3	Permet de concilier transparence de l'information et autonomie des établissements composantes Mécanisme de résolution des conflits	Système de contrôle plutôt <i>a posteriori</i> qu' <i>a priori</i> sur la base des engagements réciproques : nécessite des critères d'appréciation précis et partagés

=> Préférence du GT : option 3

Composante

Etablissement composante (EC)

EPE

Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre

Vote du compte financier

Vote du compte financier

Débat d'orientations budgétaires instancié

Débat d'orientations budgétaires:
- Stratégie commune
- Fonctionnement composante

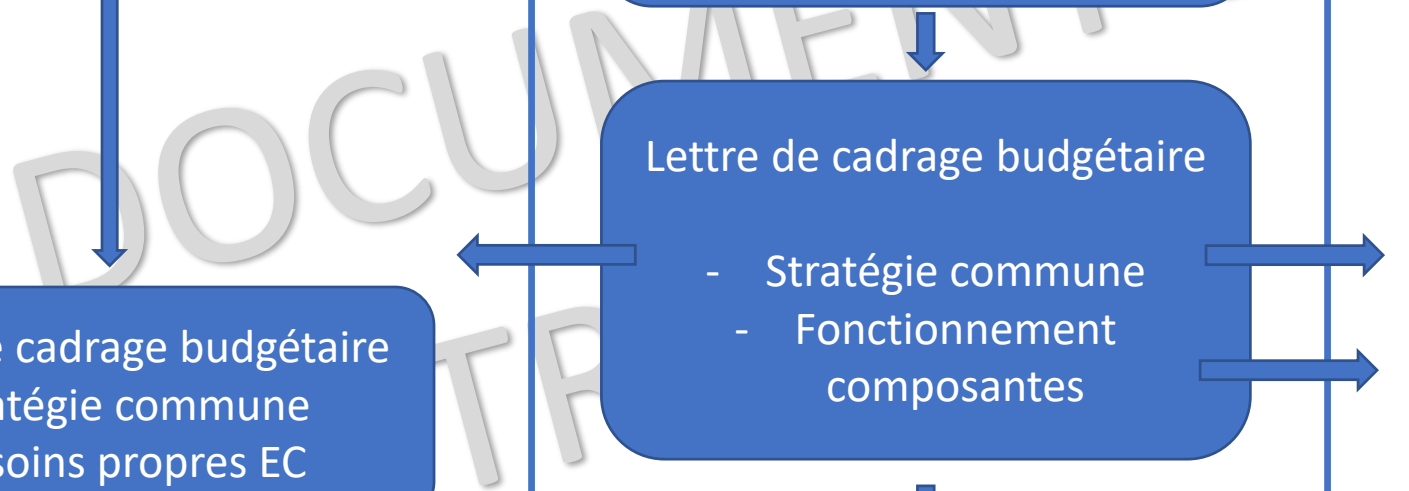
Discussions budgétaires instanciées

Lettre de cadrage budgétaire
- stratégie commune
- besoins propres EC

Lettre de cadrage budgétaire
- Stratégie commune
- Fonctionnement composantes

Lettre de cadrage budgétaire
- stratégie commune
- fonctionnement composante

Dialogue de gestion EPE/EC
Dialogue de gestion EPE/Composante



Etablissement composante (EC)

EPE

Composante

Septembre

Dialogue de gestion EPE/EC
Dialogue de gestion
EPE/Composante

Octobre

Dialogue de gestion interne EC

Dialogue de gestion interne
Composante

Novembre

Elaboration du budget

Présentation de tous les
budgets en comité de
direction

Elaboration du budget

Décembre

Vote du budget EC
(budget exécutoire)

Vote du budget combiné
(budgets exécutoires)

Approbation du budget de la
composante

DOCUMENT DE TRAVAIL

2. Place de la fonction achats/marchés

- Quel transfert de compétences : deux questions imbriquées
 - Responsabilité du pouvoir adjudicateur :
 - différence entre les établissements composantes ayant une PMJ et les composantes : le pouvoir adjudicateur peut-il être délégué à un doyen de composante? A priori non
 - Computation des seuils : comment s'apprécie cet élément au regard de l'imbrication des PMJ? À déterminer
- Trois modèles possibles :
 - Option 1 : transfert total des compétences en matière de commande publique
 - Option 2 : absence de transfert de compétences en matière de commande publique
 - Option 3 : transfert de compétences partiel : mutualisation si gros volumes

2. Place de la fonction achats/marchés

Modalités de transfert	Avantages	Inconvénients/Points de vigilance
Transfert total de toutes les compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Service unique : mutualisation des compétences et des effectifs - Règle le problème de la computation des seuils 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de prérogatives pour les écoles - Centralisation vs subsidiarité
Aucun transfert de compétences	Adaptabilité aux besoins spécifiques	Pas de mutualisation
Transfert de compétences partiel	Permet de concilier adaptabilité à des besoins spécifiques et possibilité de tarifs avantageux pour des volumes plus conséquents	Modèle d'organisation à trouver

=> Préférence du GT : option 3

3. Autres fonctions pouvant faire l'objet d'une démarche partagée ou commune

- Fonctions envisagées
 - Audit
 - Contrôle de gestion, appui au calcul de coût
 - Contrôle interne

DOCUMENT DE
TRAVAIL

4. Autres points abordés

- En ce qui concerne la comptabilité :
 - Clarification sur l'imbrication des comptabilités
 - Pas de production d'un compte financier unique
 - Maintien des agents comptables et des commissaires aux comptes
 - Place de l'ESJ (structure associative) dans ce contexte
- En ce qui concerne les composantes : ordonnateur secondaire ou délégué?
- En ce qui concerne le modèle d'allocation des moyens
 - Traitement des ressources propres, de la SCSP, modèle de répartition
 - Mode de contribution aux services mutualisés : à faire
 - Financement des activités communes (ex : labo, GS)
- En ce qui concerne le patrimoine :
 - les question liées à l'accès
 - la valorisation des bâtiments
 - Quelle mutualisation pour le patrimoine (une logique par site? Par composante?)
=> Nécessité d'un groupe *ad hoc*

Bleu : points ayant fait
l'objet de discussion